

## REGLEMENT CORDON CHALLENGE

### **1 -Date et nature de l'événement :**

CORDON CHALLENGE est un événement inter-sites proposé à tous les salariés de Cordon Group en France, afin de s'associer et participer à une action de solidarité ponctuelle. L'évènement est ouvert aux marcheurs et aux coureurs.

Le Challenge se déroulera du 8 mai au 29 mai 2022.

### **2- Organisateur :**

CORDON CHALLENGE est organisé par la société Cordon Electronics dont le siège social est situé ZA Les Alleux – 1 boulevard du Petit Paris 22107 Dinan.

### **3- Conditions de participation :**

#### a) Inscription :

L'inscription de chaque participant est gratuite et prise en charge par la société organisatrice via une plateforme de la société Next-Run.

La participation à l'événement est réservée aux salariés de CORDON GROUP en France du 8 mai au 29 mai 2022.

#### b) Performance :

Chaque participant peut enregistrer une performance par semaine soit 3 maximums sur la durée de l'opération.

Pour toute performance de plus de 10 kms, une preuve de la performance vous sera demandée.

#### c) Principe de l'évènement :

Chaque kilomètre parcouru est égal à 1euro.

La somme totale sera reversée intégralement pour cette première édition à L'UNICEF.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s) et aux animaux.

### **4-Annulation de l'événement :**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou écourter l'événement ;